

DESCRIPTIF DU SÉJOUR

A destination des participants

Document légal obligatoire pouvant être accompagné d'une plaquette de l'organisateur ou de tout autre descriptif du voyageur

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 2FOPEN-JS (ou USFEN-FP) : 2FOPEN 65 -4 rue Alphonse Daudet 65000 TARBES

SECTION : MONTAGNE

43 avenue de Toulouse - 31110 LUCHON – Tél. : 06 10 32 01 20 – Mail : sergecapdessus@orange.fr

RESPONSABLE DU SÉJOUR : Serge CAPDESSUS

NOM ET LIEU DU SÉJOUR : **SECOND SEJOUR NEIGE A URDOS**

DATES DU SÉJOUR : Du dimanche 24 février 2019 au samedi 02 mars 2019.....

1. DESCRIPTIF DU SÉJOUR

DESTINATION(S) : URDOS 2019 SECOND SEJOUR

TRANSPORT : SANS TRANSPORT

HÉBERGEMENT :

Nom et lieu : HOTEL DES VOYAGEURS à URDOS (64)

Type (Hôtel/Hôtel-Club, Village de vacances, Auberge, Gîte, autre) : **HOTEL**

Catégorie (1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, autre) : **2 ETOILES**

Principales caractéristiques : au centre d'Urdos, hôtel de 23 chambres réparties en 2 bâtiments

RESTAURATION : PENSION COMPLETE, boissons non comprises, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour. Petits-déjeuners et dîners au restaurant de l'hôtel. Panier repas froids le midi.

DESCRIPTION DES VISITES, EXCURSIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PRIX :

Journées encadrées ski de piste (à Astun en Espagne) et raquettes (lieux variés selon les conditions météo et le niveau du groupe). Ski de fond sans encadrement (à la station du Somport).

FORMALITÉS :

** Les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 01/01/2014 et le 31/12/2013 sont encore valables 5 ans pour les adultes après la date de validité indiquée, mais aucune modification matérielle de la carte n'en atteste. L'Espagne n'a pas officiellement transmis sa position quant l'acceptation de la carte nationale d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage. En conséquence et pour éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est impératif de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée.*

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE : 1^{ER} OCTOBRE 2018

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Dans le cas où le séjour et les tarifs sont soumis à un nombre minimal ou maximal de participants, le préciser ainsi que la date limite d'information en cas d'annulation du séjour (au plus tard 21 jours avant le départ).

MINIMUM :4..... **MAXIMUM :**45.....

Date limite d'annulation du séjour pour cause de nombre de participants insuffisant : NEANT.....

TARIFS Indiquer le ou les tarif(s), ainsi que les conditions d'une éventuelle modification avant le séjour

SEJOUR SKI ADULTE (années de naissance à partir de 2001) : 555 €

SEJOUR SKI ADOLESCENT (années de naissance 2002 à 2005) : 480 €

SEJOUR SKI ENFANT (années de naissance 2006 à 2010) : 465 €

SEJOUR SKI DE FOND : 345 €

SEJOUR RANDONNEES RAQUETTES : 395 €

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : 12 €/nuit x 6 nuits = 72 €

Ce prix comprend :

- ▶ La pension complète hors boissons, du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ L'encadrement des sorties à la journée pour les séjours ski de piste et raquettes
- ▶ Les remontées mécaniques à Astun (forfait de 5 jours) pour les séjours ski de piste
- ▶ Le prêt des raquettes pour les séjours raquettes
- ▶ 1% frais d'Immatriculation Tourisme

Ce prix ne comprend pas :

- ▶ Le transport aller/retour et sur place
- ▶ Le matériel de ski
- ▶ L'accès au domaine nordique pour le ski de fond
- ▶ Le supplément chambre individuelle : 72 €
- ▶ La licence 2FOPEN-JS
- ▶ La (les) assurance(s) facultative(s) liées au séjour

PAIEMENT

ACOMPTÉ (pourcentage et date de versement) : **100 EUROS à la signature du contrat**.....

CALENDRIER DE PAIEMENT DU SOLDE : **versement du solde avant le 12 janvier 2019**.....

⚠ Le dernier versement ne peut être inférieur à 30 % du prix du séjour.

ANNULATION DU SÉJOUR : NEANT

En cas d'annulation de la part des participants, se référer au barème détaillé dans les conditions particulières de vente du voyageur ou se renseigner auprès du responsable du séjour.

3. ASSURANCES ANNULATION ET MULTIRISQUE VOYAGES FACULTATIVES

Les participants au séjour peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire une assurance. Le cas échéant, la souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

OPTION

Souscription à l'une des deux offres d'assurance voyage **MONDIAL ASSISTANCE** proposées via la Fédération 2FOPEN-JS.

Deux possibilités d'assurance voyage : Annulation seule (1) ou Multirisque voyages (2)

TARIF INDIVIDUEL (1 à 9 personnes)

Annulation seule : 3,20 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 2,25 €/personne

Multirisque voyages : - 60 ans* : 4,375 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne
+ 60 ans* : 5,125 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,75 €/personne

* Age à la date de la souscription du contrat

TARIF GROUPE (à partir de 10 personnes par type de contrat)

Annulation seule : 1,92 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 3,50 €/personne

Multirisque voyages tout âge : 2,94 % du coût du séjour -> avec une prime minimale de 5,50 €/personne

Merci de nous demander :

- ▶ les conditions et garanties d'assurance Mondial Assistance (cf. documents de rentrée adressés aux Comités Départementaux et le site internet www.2fopen.com, onglet tourisme),
- ▶ le taux applicable selon l'option choisie et le nombre de souscriptions.